

Rencontres avec Michel Offerlé

Textes rassemblés par Hélène Michel,
Sandrine Lévêque
et Jean-Gabriel Contamin

Risto Alapuro
Philippe Aldrich
Paul Bocot
Quentin Dubet
Mouris Benmouli-Chraïbi
Stève Bernaville
Sépha Berpoint
Emilie Bland
Christophe Boufflard
François Buton
Olivier Chambard
Eric Cheyris
Michaël Cicotelli
Hélène Coubes
Jean-Gabriel Contamin
Jean-Clément Baumas
Margot Dazey
Yves Delye
Alixo Delpierre
Gilles Dorrenans
Françoise Dreyfus
Marie Dubois
Vincent Duhais
Delphine Duberg
Jean-Michel Eymery-Dezobas
Karen Ferstikh
Grace Filante
Caroline Fran
Julien Fretel
Maïlys Gantier
Marina Eene
Didier Georgakalis
Fabrice Gaselin
Alexandre Hebecka
Alfreda Joignart
Emilien Julliard
Martin Kaleszynski
Pierre Karis-Cohen

Sarah Kolos

Laurent Le Gall

Elvire Le Noë

Rémi Leblayre

Patrick Lehougue

Sandrine Lévêque

Rémi Marichalar

Nicolas Mariot

Gerard Manger

Nora Mayer

Hélène Michel

Anne Mueser

Yohann Moreval

Bernita Murafisa

Erik Naves

Gerard Nouriel

Elisane Olliva

Etienne Penissat

Deborah Peroz

Ravi Pichonaz

Bernard Pidal

Marie Kallier

Yann Raison du Clezio

Hervé Reyner

Sabine Rozier

Yasmine Sédot

Johanna Simeoni

Marcuel Sordoz

Ayça Uyandı

Gabriel Yonuzaro

Bernard Volant

Simeuy Wang

Laurent Willemoz

éditions du croquant 

Scandalisation

Hervé Rayner et Bernard Voutat

Dans son ouvrage sur les groupes d'intérêt paru en 1994, Michel Offerlé distingue trois formes poreuses de stratégies publiques : le nombre, l'expertise et la scandalisation. Parmi ces trois formes conçues sur un mode idéal-typique, la scandalisation (recours à la vertu) est celle qui retient le moins son attention. Elle ressemble à une stratégie du pauvre, qui « apparaît avec plus de probabilité chez ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour en appeler au secret, au nombre ou à l'expertise » (Offerlé 1994, p. 125), celle d'acteurs plus enclins à miser, faute de mieux, sur la dénonciation et la déstabilisation pour faire entendre leur voix, comme en témoignent les exemples mentionnés de groupes latents (enfants maltraités, femmes battues, pauvres délaissés, victimes en déshérence) ou de modes d'action (campagne d'affiche, suicide, attentat, assassinat, grève de la faim, commando). Dans cette perspective, les porte-parole patentés de ces collectifs difficiles à mettre sur pied doivent particulièrement payer de leur personne en se livrant à des performances risquées, à la fois coûteuses en termes d'intensité de l'engagement et très incertaines quant à leur réussite, celle-ci dépendant de l'enrôlement d'acteurs situés dans d'autres espaces sociaux : « Scandaliser ce peut être d'abord soumettre des cas au jugement des autres par le recours à des actions qui font scandale [...] Scandaliser c'est aussi dire, énoncer qu'il y a scandale. En prenant la parole indignée en son nom, en le décrivant, en le montrant, en le photographiant, en le télévisant » (p. 125 et 126).

Si l'on peut s'étonner que la scandalisation en tant que type d'action figure dans un livre sur les groupes d'intérêt, alors que ceux-ci visent aussi, voire surtout, à occulter leurs pratiques et à

désamorcer des scandales (dé-scandaliser), ce choix s'inscrit dans une perspective continuiste élargissant la notion de « groupe d'intérêt » aux « mouvements sociaux ». Cette invitation à découper autrement ces objets rencontre assez vite un écho considérable, la scandalisation étant rapidement mentionnée dans un grand nombre de travaux sur l'action collective, souvent issus de thèses de doctorat en science politique (sur les grèves de la faim, les manifestations de rue, les squats, Act up, l'affaire de l'amiante, les pétitions, les SDF, les chômeurs, etc.). Comme Michel Offerlé invitait lui-même à la concevoir, en citant Jeanne Favret-Saada, la scandalisation est alors assimilée à l'une des « technologies de réparation du malheur social ». Depuis, les occurrences quasi routinisées dans la littérature en ont fait une catégorie d'analyse, dont l'auteur peut à bon droit revendiquer la pertinence : « La trilogie, registre du nombre, de l'expertise (juridique, scientifique, statistique, cognitive et/ou communicationnelle) et de la scandalisation permet de faire d'utiles comparaisons en faisant communiquer les boîtes à outils et autorise à rouvrir nombre de boîtes noires : visibilité et efficacité, influence, etc. » (Offerlé 2009, p. 284). Ou encore : « En sociologie des groupes d'intérêt et des mouvements sociaux, trois registres d'action se distinguent qui renvoient à leurs ressources, leurs compétences et leur crédibilité : le nombre, l'expertise, la scandalisation » (Offerlé 2012, p. 91). Cependant, l'action collective patronale devenant son principal objet, il n'a pas eu l'occasion de tester davantage ce concept de scandalisation. Quel bilan critique peut-on en dresser ?

Il convient tout d'abord de rappeler que l'inclusion de cette stratégie dans le répertoire d'action des groupes mobilisés vient combler un vide puisque, curieusement, ni les tentatives de scandalisation ni le scandale ne font partie de la boîte à outils, pourtant pléthorique, des auteurs étasuniens qui se sont spécialisés dans l'étude des *contentious politics*. Charles Tilly a beau évoquer l'affaire Dreyfus ou l'affaire Stavisky, jamais il ne conceptualise le scandale (ou l'affaire) ni ne l'insère au répertoire de l'action collective. Il en va de même dans les vastes travaux collectifs ultérieurs, aveuglement qui tient sans doute à l'absence de passerelles, dans les années 1980-1990, entre les *social scientists* nord-américains travaillant sur les politiques du conflit et les spécialistes des

scandales, d'autant que ces derniers s'intéressent davantage aux faits présumés scandaleux (la corruption en particulier) qu'au processus de mobilisation constitutif du scandale. En France, en revanche, le scandale devient un objet des sciences sociales, au moment où Michel Offerlé ajoute la scandalisation au répertoire d'action des groupes d'intérêt.

Avec certains de ses collègues politistes, il partage d'ailleurs une conception straté-giste rapportant le scandale politique, « forme particulière et dérivée de la lutte pour le pouvoir » (Daniel 1992, p. 989), aux coups portés par des entrepreneurs de cause motivés par des calculs rationnels sur l'opportunité du dévoilement censé discréditer l'adversaire (Garrigou 1992, p. 27). Constructivisme oblige, la révélation de transgressions est instrumentalisée dans la lutte politique : « Les recours au scandale composé (lancement de rumeurs) ou accompagné (scandales biographiques ou politico-financiers) orchestrés par l'écrit sont des stratégies risquées, plus utilisées par des entreprises émergentes (« sortez les sortants ») ou par des acteurs aux marges du champ » (Offerlé 2004, p. 125). Politico-centrée, cette perspective tend à occulter le fait que le label « politique » accolé au scandale résulte de l'implication décisive d'acteurs situés en dehors du seul champ politique : journalistes, intellectuels, magistrats, avocats, chercheurs, dirigeant associatifs, citoyens « ordinaires » (Rayner 2007). À cet égard, d'autres auteurs soulignent qu'un scandale dit politique ne peut prendre qu'avec la « complicité » de médias concourant grandement à la définition de la situation et situent dans l'avènement de la presse à grand tirage au XIX^e siècle la condition nécessaire à l'émergence de la forme moderne du scandale. Ce déplacement de la focale restreint à son tour l'attention à une seule catégorie d'acteurs réputés « faiseurs de scandale » : « Il est sans doute à peine exagéré de dire qu'est « scandaleux » ce que le champ journalistique, dans son ensemble, considère comme tel et parvient surtout à imposer à tous » (Champagne et Marchetti 1994, p. 43). Soulignant à juste titre que la scandalisation n'est pas réservée à certains types de groupes, la perspective de Michel Offerlé s'avère plus inclusive.

Sa vigilance épistémologique l'incite d'ailleurs à ne pas confondre son modèle idéal-typique et la réalité analysée. Aussi insiste-t-il sur la porosité des trois stratégies publiques et n'ex-

clut-il pas la capacité de certains groupes à les combiner selon la conjoncture, les interlocuteurs et les lieux. Dans la panoplie des manœuvres mises en place par des collectifs chrétiens s'opposant à la diffusion d'un film qu'ils qualifient de « scandaleux », la scandalisation peut facilement compléter le nombre et l'expertise au point que distinguer ces registres relève de la gageure : la stratégie de scandalisation passe, parfois simultanément, par la pétition, la manifestation de rue, le *sit-in*, les cabinets d'avocats, la conférence de presse, l'influence discrète ou ostentatoire auprès des institutions ecclésiastiques, politiques, juridiques et cinématographiques (Favret-Saada 2017). Mout cas en attestent, la scandalisation ne se borne ni à une stratégie du pauvre, ni au mode d'action résiduel de « redresseurs de torts » marginalisés, de puissants groupes s'efforçant parfois aussi de « faire scandale ». Quant aux ripostes institutionnelles impulsées par une partie des acteurs visés ou interpellés, une question que Michel Offerlé ne prend pas vraiment en considération, mieux vaut les envisager comme des coups à part entière du scandale. Un des répertoires d'action des groupes d'intérêts, probablement le plus routinier, consiste alors précisément à cloisonner, désamorcer, démobiliser, notamment en s'appuyant sur le registre de l'expertise et du secret. Porosité des registres...

Dans ces deux pages consacrées à la scandalisation, il n'est pas fait mention des travaux de Luc Bolstanski, lequel interroge les conditions de recevabilité d'une dénonciation publique d'injustice, rapportant les scandales et autres affaires aux tensions entre la « cité civique » et la « cité domestique ». Le courant pragmatiste de la sociologie française va faire du scandale l'un de ses objets de prédilection et critiquer le biais intentionnaliste des approches stratégistes, comme le soulignent Damien De Blic et Cyril Lemieux (2005, p. 26) dans un article programmatique : « En tendant à faire porter l'attention analytique du côté des seuls dénonciateurs du scandale ou, comme les appelle Becker, des seuls « entrepreneurs de morale », ces approches conduisent à négliger les raisons qu'a le public de se scandaliser ou de ne pas le faire. Elles empêchent en cela de comprendre pourquoi un scandale ne « prend pas » en dépit de l'activité débordante des dénonciateurs, ou s'emballe au point de leur échapper complètement ». Assurément, ce point de vue modifie le questionnement en proposant de penser la di-

mension instituante du scandale. Il s'agit alors moins de rendre compte de ce que le scandale pourrait « révéler » des intérêts et des stratégies des uns contre les autres que d'analyser ce qu'il fait aux rapports sociaux. Pointant les réactions sociales suscitées par une dénonciation publique, cette approche réhabilite les conceptions fonctionnalistes d'inspiration durkheimienne en ce qu'elles « mettent en lumière le caractère non-arbitraire – et même socialement obligatoire – de l'indignation suscitée par le scandale », attendu que « que tout n'est pas construit dans un scandale et que si construction il y a [...], elle ne repose pas sur rien, mais sur des valeurs partagées » (p. 25). Le scandale équivaut alors au « test à travers lequel se manifeste le degré actuel d'adhésion d'une communauté à certaines normes », d'autant que « l'insistance sur l'agir régulé par des normes [...] permet au chercheur de rendre un compte plus exact de l'aspect émotionnel et irréfléchi de l'indignation soulevée par le scandale » (p. 26). Pour autant, parce qu'elle privilégie les dimensions normative et discursive des scandales, cette sociologie dite des « épreuves » se révèle peu à même de rendre compte de quoi les scandales sont faits, question qui du reste ne figure pas à son programme de recherche, refusant par principe d'expliquer les conduites des acteurs en dehors des justifications qu'ils produisent.

Très éloigné de cette approche pragmatiste, qui décortique le contenu de normes supposées partagées ou les conditions de félicité « grammaticale » de la dénonciation et, ce faisant, réduit les « actants » au statut de locuteurs, Michel Offerlé invite certes à penser les stratégies de dénonciation faisant appel aux valeurs (la vertu, les normes, les lois, etc.), mais ne limite pas la scandalisation au seul régime discursif : « Là aussi il ne suffit pas de dire et de faire, pour faire dire et faire redire » (Offerlé 1994, p. 126). Raisonner en termes de scandalisation, et non de scandale, participe donc d'une démarche attentive à la dynamique des relations ou, pour reprendre la formule de Pierre Bourdieu, au *modus operandi* plus qu'à *l'opus operatum*. Michel Offerlé tient du reste à préciser que la plupart des stratégies de scandalisation échouent : « Combien de scandales sont mort-nés faute d'avoir trouvé un porte-voix et faute d'avoir été construits comme scandaleux par tous ceux qui ont le pouvoir de faire exister socialement les choses du

commun ». En revanche, en considérant la scandalisation comme une tentative très souvent déficiente de mise en scandale, il ne dit rien du scandale en train de prendre, une dynamique qu'il serait pourtant pertinent d'analyser dans son optique processuelle et relationnelle. Chez lui, le processus du scandale (« permettre au scandale de prendre, d'être repris et à la mécanique sociale de se mettre en route ») demeure une boîte noire. Essayons de l'ouvrir...

Si l'on désigne par scandalisation la configuration du scandale en train de se déployer, mieux vaut en indiquer les principales composantes, à savoir les mobilisations multisectorielles et les fortes oscillations des perceptions du possible, deux processus qui covarient en transformant la jouabilité de la dénonciation (Rayner 2015). L'intrigue porte alors essentiellement sur ces variations, souvent très spectaculaires durant le scandale, dans la propension des acteurs, au demeurant très hétérogènes quant à leurs propriétés sociales et à leurs motifs, à se saisir d'une dénonciation, pour la relayer ou la réfuter. Ainsi, la concaténation inédite de scandales qui a marqué l'Italie entre 1992 et 1994 (*Tangentopoli*) peut être conçue à la fois comme le produit et le producteur d'une puissante forme d'autosuggestion collective voyant nombre de magistrats, d'avocats, de journalistes, de dirigeants d'entreprise et de politiques se convaincre les uns les autres de la soudaine jouabilité de la dénonciation de pratiques de corruption jusque-là perçues comme difficilement scandalisables. De même, pour comprendre le « scandale des fiches » (1989-1990), le plus important que la Suisse a connu au XX^e siècle, il nous faut éclairer comment et pourquoi des acteurs, qui jusque-là jugeaient « politiquement peu opportun » de s'offusquer publiquement de la surveillance policière dont ils faisaient l'objet, en sont brusquement venus à réviser leurs estimations de la situation. Ce basculement de la jouabilité de la dénonciation facilite l'expression des émotions, avec toute une gamme de rapports à celles-ci, des plus instrumentaux aux plus spontanés (Rayner, Thétaz et Voutat 2016). *Idem* pour les scandales de harcèlement sexuel en cours depuis les années 1990 en Amérique du Nord et en Europe : des victimes qui s'étaient résignées au silence pendant des années, voire des décennies, parce qu'à leurs yeux la dénonciation paraissait condamnée à l'échec, peuvent à la faveur de la scandalisation passer à l'action et, partant, l'intensifier. La force de

stupéfaction du scandale et sa dimension émergente résident dans un tel enchevêtrement rapide d'adaptations intriquées, fortement tributaires de la façon hétéronome dont les acteurs perçoivent le contexte comme plus ou moins (dé)favorable et estiment les risques de l'engagement pour se convaincre (ou se dissuader) de la jouabilité de la dénonciation. Ces boucles rétroactives amplifient la refonte du concevable.

La dimension non-linéaire de tels emballements, avec par exemple un nombre annuel de plaintes pouvant être multiplié par vingt d'une année sur l'autre comme ce fut le cas en 2002 aux États-Unis dans les affaires de pédophilie touchant l'Église catholique, tient aux jeux de miroirs dans lesquels les protagonistes interagissent, consciemment ou non : sur un mode spéculaire, les oscillations des perceptions du possible se propagent comme des ondes et se réfractent en de multiples espaces. Ces fluctuations du sens que les protagonistes donnent à leur environnement s'avèrent contraignantes (au sens où l'entendait Durkheim), les forçant à infléchir leurs prises de position. C'est donc moins l'habileté stratégique et les ressources des fomentateurs de scandale, la correction grammaticale ou l'aspect irrépressible d'une émotion qui priment dans l'expression publique d'une indignation que la perception qu'ont les acteurs de sa jouabilité, c'est-à-dire de ce qu'ils estiment faisable ou non (avec toute les gradations possibles entre ces deux bornes) dans la situation dans laquelle ils sont pris. Central dans la dynamique saccadée des scandales, ce ressort permet ainsi de mieux saisir pourquoi ils émergent souvent en série. Ces (dé)mobilisations peuvent se produire sur la très courte durée, qu'il s'agisse d'un scandale, d'une révolte ou d'une grève. Si « *faire de la sociologie, c'est d'abord apprendre constamment à découper « proprement » des objets sans viser à une illusoire exhaustivité* » (Offerlé 1994, p. 17), c'est aussi peut-être s'efforcer de voir ce qu'ils ont en commun.

Références

De Blic Damien et Lemieux Cyril (2005), « Le scandale comme épreuve : éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, 71, p. 26-27.

Champagne Patrick et Marchetti Dominique (1994), « L'information sous contrainte. À propos du scandale du sang contaminé », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101-102, p. 40-62.

Daniel Justin (1992), « Les démocraties pluralistes face aux scandales politiques : l'Iragate, les "affaires" Flick et Carrefour du développement », *Revue française de science politique*, 6, p. 981-1007.

Favret-Saada Jeanne (2017), *Les sensibilités religieuses blessées*, Paris, Fayard.

Garrigou Alain (1992), « Le boss, la machine et le scandale. La chute de la maison Médecin », *Politix*, 17, p. 7-35.

Offerlé Michel (1994), *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Monchrestien.

Offerlé Michel (2004), *Sociologie de la vie politique*, Paris, La Découverte.

Offerlé Michel (2009), « Groupes d'intérêt(s) », in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Les Presses de Sciences Po, p. 279-286.

Michel Offerlé (2012), « L'action collective patronale en France, XIX^e-XXI^e siècles. Organisation, répertoires et engagements », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 114, p. 82-97.

Rayner Hervé (2007), *Dynamique du scandale*, Paris, Le Cavalier bleu, 2007.

Rayner Hervé (2015), « De quoi les scandales sont-ils faits ? », *Traverse, Revue d'Histoire*, 3, p. 33-45.

Rayner Hervé, Thétaz Fabien et Voutat Bernard (2016), « L'indignation est-elle un ressort de la scandalisation ? Le "scandale des fiches" en Suisse », *Éthique Publique*, 18, 2.